

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2020

ENCADRER IMAGE ENFANTS SUR LES PLATEFORMES EN LIGNE - (N° 2519)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC4

présenté par
M. Studer, rapporteur

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« minoritaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le dispositif existant pour les enfants du spectacle.